



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le XX – n°XX/H030

COMMISSION « DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

Réunion du 25 juin 2024

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	33
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS ».....	34

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

- 25 juin 2024 -

Président : Jean-Philippe VINQUANT

Rapporteurs : Christel COLIN
Christelle MINODIER

Responsable de la commission : Sylvie BLANC (01 87 69 57 10)

RAPPEL DE L'ordre du Jour

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>5</u>
<u>I. PROGRAMME DE TRAVAIL 2024 DES PRODUCTEURS.....</u>	<u>5</u>
<u>II. POURSUIVRE L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LA TRANSMISSION INTERGENERATIONNELLE DES INEGALITES (avis n° 5 du programme de moyen terme).....</u>	<u>8</u>
<u>1. Le module européen de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) consacré à la transmission des inégalités (Anne Jaubertie, Insee).....</u>	<u>8</u>
<u>2. Un exemple d'exploitation sur la transmission de la pauvreté (Clément Peruyro, France stratégie, sous réserve).....</u>	<u>10</u>
<u>3. Les donations et héritages dans l'enquête Histoire de vie et patrimoine (Aurélie Goin, Insee)</u>	<u>13</u>
<u>4. La mobilité intergénérationnelle dans l'échelle des revenus : Michaël Sicsic, économiste.</u>	<u>15</u>
<u>5. Pratique sportive, départs en vacances, engagement associatif : Amélie Mauroux, Cheffe de la Mission Enquêtes, Données et Études Statistique (Medes), Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep).....</u>	<u>17</u>
<u>6. Pratiques culturelles dans les transmissions d'inégalités : Amandine Schreiber, cheffe du département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation, Ministère de la Culture.....</u>	<u>20</u>
<u>7. Discussion et mise en perspective : Daniel Verger, Secours catholique - Caritas Franc.</u>	<u>23</u>
<u>III. POINTS D'INFORMATION.....</u>	<u>26</u>
<u>Les modifications du bulletin individuel de recensement (Insee).....</u>	<u>26</u>

IV.	SUJET EXAMEN DE DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITE.....	28
8.	Enquête mobilité des personnes, division mobilité des personnes, Sdes.....	28
V.	DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICE 7 BIS, LOI 1951)	30
9.	Demande de l'Insee vers la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole.....	30
10.	Demande de la Drees vers la base Olinpe.....	30
	CONCLUSION.....	31

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Jean-Philippe VINQUANT.

INTRODUCTION

Jean-Philippe VINQUANT

Bonjour à toutes et à tous. Je remercie ceux qui participent à cette première réunion de la Commission Démographie et Questions sociales pour l'année 2025 du Cnis. Je remercie le Secrétariat Général du Cnis pour l'organisation et la préparation de la réunion.

Je salue également Christine Lagarenne qui est la nouvelle Secrétaire Générale du Cnis et qui participe pour la première fois à une des réunions de la Commission DQS.

Je me félicite que nous puissions engager dès cette séance la mise en œuvre de notre programme de travail de moyen terme, celui de la commission qui a été adopté et discuté au sein de celle-ci, puis en bureau et en assemblée générale du Cnis.

Le premier sujet central de notre séance répond à l'avis numéro 5 que nous avons exprimé au moment de la préparation du programme de moyen terme du Cnis et qui nous permettra, à travers une présentation et une discussion qui s'en suivra, de déterminer ce que nous connaissons, ce que nous savons appréhender et peut-être ce que nous aimerions mieux documenter, connaître et discuter, s'agissant de la transmission intergénérationnelle, de la reproduction des inégalités et de la pauvreté.

Je dois souligner le fait que nous tenons notre réunion dans une période de campagne pour les élections législatives. Comme vous le savez, les administrations, institutions et organes liés au gouvernement sont tenus par la période de réserve et ne peuvent être appelés à commenter des éléments du débat politique, des prises de position de candidats, des parties et des programmes. Je vous remercie de la compréhension que vous aurez à l'égard de ceux qui représentent leur direction. En tant qu'agence rattachée au gouvernement, il ne faut pas prendre position sur les éléments du débat politique.

Je remercie enfin les intervenantes et intervenants qui ont accepté de venir présenter leurs travaux, leurs réflexions sur cette thématique de la transmission intergénérationnelle des inégalités. Merci beaucoup à vous d'être présents.

Tout à l'heure, Daniel Verger nous rejoindra. Il fait partie du groupe catholique Caritas et présentera son point de vue au titre de la société civile sur les présentations qui auront été réalisées.

Je propose de commencer dès maintenant par le premier point de l'ordre du jour, celui de la présentation par les deux rapporteurs de la Commission, Christel Collin et Christelle Minodier. Je remercie le travail qu'elles ont réalisé en lien avec les services producteurs qui nous ont transmis leur programmation d'études et d'enquêtes pour l'année 2024.

PROGRAMME DE TRAVAIL 2024 DES PRODUCTEURS

Jean-Philippe VINQUANT

Un document de synthèse a donc été rédigé. Il a été, il me semble, diffusé assez tardivement ; il s'agit un travail assez long que de pouvoir présenter de façon synthétique l'ensemble des intentions d'enquête et d'étude, non seulement des services statistiques de l'Insee et ministériels, mais aussi de plus en plus, et je m'en félicite, d'agences, de caisses nationales, qui sont plutôt du côté des opérateurs que du côté des services statistiques.

Nous allons vous proposer une présentation synthétique et, ensuite, nous aurons le temps pour des questions très ponctuelles de compréhension. Vous l'avez compris, nous sommes engagés dans l'année 2024 et ce n'est pas le moment de rajouter une étude, une enquête dans ces programmes de travail. Au travers de nos discussions sur le moyen terme, nous pouvons susciter ou faire en sorte de compléter, le cas échéant, un certain nombre d'enquêtes et d'études.

Sans plus attendre, je donne la parole à Christelle MINODIER.

Christelle MINODIER, DREES

Bonjour à toutes et tous. Nous allons donc vous présenter une synthèse des programmes annuels de travail des producteurs, très riches. Nous avons choisi de réaliser une présentation par thème des nouveaux avis de moyen terme. La présentation se déclinera ainsi autour des thématiques suivantes :

- famille ;
 - enjeux générationnels ;
 - vulnérabilité ;
 - inégalités ;
 - conditions de vie
 - transition écologique ;
 - inflation ;
- avec un focus sur les JO.

Thématique Famille

De grandes opérations sont à noter en 2024 :

- préparation de l'enquête Famille 2025 accolée à l'enquête annuelle de recensement, avec un pilote en 2024 auprès de 126 communes ;
- nouvelle interrogation de la cohorte Elfe avec un questionnaire adressé auprès des adolescents et de leurs parents et 18 300 enfants nés en 2011 ;
- réalisation de l'enquête Erfi avec 11 000 femmes et hommes âgés de 18 à 79 ans interrogés en France métropolitaine puis réinterrogés au bout de 3 et 6 ans ;
- nouvelle édition de l'enquête Familles et Employeurs sur la conciliation vie professionnelle et familiale avec 40 000 femmes et hommes interrogés et 15 000 établissements employeurs ;
- mise à disposition et diffusion des données de l'enquête Migration, famille et vieillissement dans les DROM ;
- premiers résultats de l'enquête ENVIE consacrée à la vie affective des jeunes adultes collectés au premier semestre 2023 ;
- J'en profite pour signaler la première publication d'un numéro Population et société de l'Ined, numéro 623, intitulé Couples, histoires d'un soir, "sexfriends" : diversité des relations intimes des moins de 30 ans.

Les enquêtes Erfi et Familles et Employeurs font partie du projet LifeObs qui vise à explorer toute la complexité des structures familiales.

S'agissant de la petite enfance, la DREES a développé un modèle de microsimulation des coûts publics d'accueil de la petite enfance à partir des données issues de l'enquête Modes de garde.

Thématique Enjeux générationnels

Deux avis correspondent à ce thème.

Le premier vise à mieux mesurer les conditions de vie et les revenus des jeunes avec la préparation d'une nouvelle édition de l'enquête nationale sur les revenus des jeunes, coproduite par l'Insee et la Drees. La précédente enquête date de 2014. Des interrogations se posent autour de cette enquête, notamment la question de l'élargissement aux 25 et aux 26 ans et du protocole de collecte.

Le deuxième avis est l'observation des conditions de vie des seniors et l'adaptation de la société au vieillissement de la population avec l'enquête Santé, vieillissement et retraite en Europe (SHARE) qui concerne les populations de 50 ans et plus. La vague 10 de cette enquête sera collectée en 2024. En outre, des réflexions et travaux méthodologiques sont à l'œuvre pour prolonger le projet sous une forme modernisée. Le projet Habitats intermédiaires, logements, autonomies seniors, - HILAUSENIORS - a été retenu par le programme prioritaire de recherche et d'autonomie. Il s'intéresse à l'habitat intermédiaire en faveur des personnes âgées, par exemple les résidences seniors.

Thématique Vulnérabilité

Elle comprend

- les enquêtes du dispositif Autonomie de la Drees avec, en 2024, la collecte du volet dans les établissements de protection de l'enfance et en 2025, celle du volet Personnes en prison ;
- la finalisation de la préparation de l'enquête Sans domicile, menée par la Drees et l'Insee avec notamment la collecte de l'enquête Structures qui recense les services d'aide aux publics enquêtés et le test de l'enquête sur le terrain auprès des individus ;
- les travaux en cours pour améliorer le dispositif Olinpe ;
- les enquêtes de l'OFDT ;
- l'enquête EnCLASS ;
- le volet outre-mer de l'enquête ESSPRI 2023 ;
- l'exploitation de l'enquête SHARE relative aux personnes âgées.

Christel COLIN

Thématique Inégalités

En termes d'inégalités sociales de santé, la préparation de l'enquête Santé européenne EHIS se poursuit en 2024 – l'enquête de la Drees aura lieu en 2025. Elle comprend notamment l'enquête ESR et une extension de cette enquête dans les 5 DROM.

En 2024, un certain nombre d'appariements interviendront sur la base d'enquêtes collectées en 2023 avec le système national des données de santé, notamment l'enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières.

En outre, des travaux sont réalisés pour mettre en place un nouveau millésime de l'EDP santé sur la base de l'échantillon démographique permanent de 2020 et des données de santé de 2023.

En termes d'inégalités de revenus et de patrimoine, la publication à l'automne de l'Insee Références revenus et patrimoine des ménages édition 2024 est à noter. Elle paraîtra mi-octobre avec différentes études thématiques.

S'agissant de la recherche, plusieurs études sont à considérer, notamment le projet ELVIS porté par la CNAV auquel participe l'INED.

En outre, le sous-thème Poursuivre la connaissance sur la transmission intergénérationnelle des inégalités est l'objet de nos débats d'aujourd'hui.

Thématiques conditions de vie, transition écologique et inflation

La fin de la collecte de l'enquête Logement de l'Insee est à prendre en compte. Elle sera enrichie par des données sur les revenus l'année prochaine. En 2024, la préparation des enquêtes Emploi du temps, prévu entre 2025 et 2026 et Budget des familles, prévu en 2026 sont à noter.

S'agissant de l'indice des prix à la consommation, de nombreux travaux sont en lien avec le changement de base de l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix à la consommation harmonisée en vue d'une première diffusion de l'indice en nouvelle base en janvier 2026.

Nous comptons d'autres travaux méthodologiques, notamment relatifs à la taille de l'échantillon de relevé de prix par internet pour prendre en compte la hausse de ce mode de consommation.

Des travaux sont également menés pour étendre l'utilisation du *web scraping*.

Thématique JO

L'EFFS jeunesse et sport participe aux travaux d'évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux des Jeux olympiques et paralympiques 2024, notamment en exploitant le baromètre sur la pratique sportive et les licences sportives des fédérations.

Des enquêtes ad hoc seront menées pour décrire le public, à la fois les spectateurs, les téléspectateurs, les volontaires et les Français dans leur ensemble afin de mesurer la manière dont les Jeux olympiques modifient la représentation des Français vis-à-vis du sport, et notamment du sport féminin et du parasport.

En outre, une page dédiée sur insee.fr a été créée pour les chiffres clés et les études économiques et sociales de l'ensemble de la statistique publique. Elle rassemble un certain nombre de données et d'études nationales et régionales sur le sport et l'impact des JO.

S'agissant de la culture, des travaux sont menés autour du Pass Culture.

Jean-Philippe VINQUANT

Je vous propose d'aborder dès maintenant le sujet central de notre réunion, nous félicitant que nous puissions, dès la première commission, évoquer le programme de travail de moyen terme.

I. POURSUIVRE L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LA TRANSMISSION INTERGENERATIONNELLE DES INEGALITES (avis n° 5 du programme de moyen terme)

1. Le module européen de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) consacré à la transmission des inégalités (Anne Jaubertie, Insee)

Jean-Philippe VINQUANT

6 interventions de services producteurs utilisateurs sont prévues au titre de la recherche. Pour engager cette présentation, Anne Jaubertie, chef de la division revenus des ménages de l'Insee, va nous présenter le module européen d'enquête sur les revenus et les conditions de vie concernant la transmission des inégalités. Merci beaucoup d'être parmi nous pour nous présenter ces éléments.

Anne JAUBERTIE, Insee

Bonjour à tous. Je travaille à l'Insee à la division revenus des ménages. Nous produisons l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie qui, suivant les millésimes, dispose d'un module spécifique dédié à la transmission des inégalités. Je propose de commencer par vous présenter très rapidement l'enquête, qui a déjà été présentée lors de la dernière commission. Je serai à disposition si vous avez des questions. Ensuite, je vais vous présenter les questions qui sont spécifiques au module Transmission des inégalités.

Dans la présentation qui suit, notre collègue de France Stratégie vous illustrera l'utilisation de ce module qui était passé dans l'enquête SRCV 2019. L'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie correspond à la partie française d'un dispositif européen plus général, *EU-SILC, European Union Statistics on Income and Living Conditions*. Elle permet d'obtenir des données qui sont comparables entre les différents pays de l'Union européenne. C'est une enquête en panel, ce qui signifie que nous allons interroger des individus une première année - des individus de plus de 16 ans - et allons ensuite les suivre et les réinterroger durant les trois années suivantes.

Au total, nous aurons quatre points pour chaque individu que nous aurons suivi en panel et qui auront accepté de répondre à l'enquête quatre années de suite. Dans ces enquêtes, nous proposons un questionnaire destiné au ménage - un individu dans le ménage répond pour tout le monde. Ensuite, des questionnaires individuels sont adressés à tous les individus qui ont plus de 16 ans.

Ainsi, des thématiques reviennent chaque année : je pense notamment à la pauvreté monétaire, ainsi qu'aux privations matérielles et sociales, qui sont les deux dimensions importantes de l'enquête SRCV. Des publications Eurostat et Insee reviennent d'ailleurs chaque année sur ces thématiques. Nous disposons d'éléments nous permettant de mieux décrire les personnes en situation de pauvreté monétaire ou en situation de privation matérielle et sociale, avec des données relatives à l'emploi, l'éducation, le logement, mais aussi la santé, le bien-être et, depuis quelques années, les difficultés administratives comptabilisées chaque année.

Au-delà de ces dimensions, qui reviennent chaque année, la spécificité de l'enquête SRCV tient en ses modules tournants. Certains modules reviennent tous les trois ans, d'autres tous les six ans. Il existe également des modules *ad hoc* qui existeront une année donnée et ne sont pas amenés à réapparaître.

Le module qui nous intéresse aujourd'hui est le module tournant tous les six ans et portant sur la transmission des inégalités. Il a été effectif en 2023, l'an dernier, et ses données seront très prochainement disponibles. Dans la mesure où ce dernier est tournant tous les six ans, il reviendra en 2029. Pour autant, il s'agit d'un module que nous avons déjà vu par le passé, mais pas exactement sous la forme de 2023. En effet, nous avons déjà des questions sur la transmission des inégalités dans les enquêtes SRCV 2005, 2011 et 2019.

S'agissant des résultats 2023, vous disposez d'ores et déjà de quelques publications qui ne sont pas spécifiques au module transmission des inégalités, mais qui peuvent vous intéresser. Eurostat a publié les données sur son site début juin. Ils ont aussi publié leur étude sur les principaux résultats de l'enquête SRCV le 12 juin. En juillet, une publication de l'Insee sur les privations matérielles et sociales paraîtra ; il s'agit d'une publication annuelle. Elle portera sur la privation début 2023.

Pour les chercheurs ou les personnes habilitées qui voudraient travailler sur les données au niveau individuel, les FPR, les données individuelles, seront disponibles a priori à la rentrée. Vous y retrouverez les données et les réponses individuelles sur les questions du module Transmission des inégalités. En 2023, ce module comprend 12 questions. Elles sont posées à tous les individus qui constituent le panel et qui ont entre 25 et 59 ans. Ce sont des questions pour lesquelles les proxys sont autorisés. Cela signifie qu'une personne présente dans le ménage peut répondre à la place d'une personne qui est censée être interrogée et qui n'est pas présente. Les intéressés sont interrogés sur leur situation à l'adolescence, et plus particulièrement à 14 ans. Les 12 questions que nous avons retenues dans l'enquête SRCV correspondent aux 12 questions obligatoires au niveau européen. Elles sont aussi posées dans tous les autres États membres de l'Union européenne.

1. Une question porte sur le type de logement pour savoir si l'individu, lorsqu'il avait 14 ans, habitait dans un logement privé, une institution ou une collectivité. Une question concerne le statut d'occupation – locataire dans le parc social, dans le parc privé ou propriétaire. Six questions portent sur l'environnement familial, avec trois questions sur la mère pour savoir si elle vivait dans le logement avec l'individu quand il avait 14 ans, son plus haut niveau d'études et son statut d'activité. Les mêmes questions sont prévues pour le père. Enfin, des questions sur les privations sont formulées. Ces sont des questions proposent plusieurs modalités, avec une gradation permettant de mesurer la difficulté du quotidien. Une première question porte sur la situation financière de la famille. Cette question qui relève davantage de la pauvreté subjective. Elle peut être éventuellement rapprochée de la question liée à la capacité à joindre les deux bouts auxquels l'individu répondra pour son âge actuel. Ce n'est pas exactement la même formulation, mais nous observons des modalités très proches. Viennent ensuite trois questions qui sont des questions de privation que nous retrouvons également dans les privations spécifiques aux enfants (il s'agit également d'un

module tournant de SRCV). Les formulations s'avèrent identiques à celles que nous avons sur la privation des enfants.

Comme je vous le disais, ce module a déjà été déployé en 2011 et en 2019. Ce module a été raccourci en 2023. Nous raccourcissons les modules, en général, parce que nous souhaitons garder un temps de passation acceptable pour nos enquêtés. L'enquête dure déjà une heure en moyenne, voire beaucoup plus quand nous posons plusieurs questionnaires individuels dans le ménage. Dès lors que nous ajoutons des questions, nous tentons d'en enlever pour rester autour d'une heure de questionnaire en moyenne.

Un nouveau module portant sur les difficultés qui peuvent être rencontrées dans le logement a été introduit en 2023, avec le module sur la transmission des inégalités. Pour rester sur un temps acceptable, certaines questions ont été supprimées, notamment au niveau d'Eurostat et aussi au niveau français, puisque nous avons intégré certaines questions optionnelles. Le module a été quelque peu restreint. En 2019, nous disposions des questions que je vous ai présentées en 2023 et nous avons en plus des questions qui concernaient la composition du ménage, la nationalité de chaque parent et leur lieu de naissance, leur profession et si ils occupaient éventuellement des fonctions d'encadrement ou non. Une question, enfin, que nous n'avons eu qu'en 2019, portait sur le type de commune dans laquelle la personne vivait à ses 14 ans.

Le module 2011 était le module le plus détaillé, puisqu'il comprenait les questions de 2019, hormis certaines questions sur les privations introduites en 2019. Toutes les questions que nous venons d'évoquer étaient mentionnées, ainsi que des questions sur la présence ou non d'événements familiaux graves lorsque l'individu avait moins de 18 ans, des détails sur chaque parent avec la nationalité, l'année de naissance, le diplôme, la scolarité, le fait d'avoir déjà travaillé et la dernière profession, et des détails sur la situation financière. Nous avons non seulement la question que nous retrouvons actuellement sur la situation financière à 14 ans, mais également une comparaison avec la situation financière actuelle. La question présente actuellement dans le questionnaire à l'âge adulte sur la capacité à joindre les deux bouts était également posée concernant la situation financière de la famille de l'individu lorsqu'il avait 14 ans.

J'ai essayé de réaliser une brève présentation du module et de ses évolutions pour vous offrir une illustration concrète. Nous sommes bien sûr à votre disposition avec l'équipe SRCV si vous avez des questions sur ce module.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci beaucoup. Clément Peruyro, vous avez la parole pour présenter cette première exploitation du module 2019 dans l'objectif de mesurer les différences de trajectoires de la situation des enquêtés à 14 ans.

2. Un exemple d'exploitation sur la transmission de la pauvreté (Clément Peruyro, France stratégie, sous réserve)

Clément PERUYRO, France stratégie

Bonjour à toutes et tous. Je suis chargé d'étude chez France Stratégie où je travaille précisément sur toutes les questions relatives aux inégalités, à la pauvreté, à la mobilité sociale, notamment en termes de trajectoire individuelle. Nous réalisons donc une étude en cours dont je vais vous présenter les prémices, c'est-à-dire la méthodologie, la littérature existante et quelques résultats préliminaires qui portent justement sur la transmission de la pauvreté en France et qui est basée sur le module qui vient de vous être présenté et qui fournit donc des informations relatives à l'adolescence de manière rétrospective.

Au cours de cette étude, nous nous demanderons dans quelle mesure une personne qui a connu une situation de précarité à l'adolescence - notamment du fait de faible revenu, mais également, car certains besoins essentiels à son bon développement n'ont pas été satisfaits -, présente un risque plus élevé de tomber en situation de pauvreté à l'âge adulte. Il s'agit surtout de comprendre par quel biais la pauvreté peut se transmettre - différence de la pauvreté selon le sexe, persistance de la pauvreté.

En termes de profil, les enquêtés sur des individus âgés de 30 à 54 ans – ils sont considérés comme insérés et relativement stables professionnellement.

Pour vous parler tout d'abord, rapidement, de la littérature existante, nous savons que la pauvreté pendant l'enfance est un facteur d'influence majeur sur le développement des jeunes individus - cette pauvreté compromet la capacité des parents à fournir certains besoins essentiels à leurs enfants. Grâce à la cohorte

ELFE, nous disposons de travaux assez récents sur les effets de la pauvreté pendant l'enfance en France. Nous savons que ces paramètres ont un impact important, notamment sur la problématique sanitaire.

Deux études importantes existent à ce sujet. Nous savons que les enfants touchés par la pauvreté auront en moyenne un faible poids ou seront au contraire en surpoids. Cela a aussi des effets sur le développement langagier. En moyenne, des enfants dont le ménage appartient au premier quintile de revenus connaissent un volume de mots plus faible.

Nous ne disposons pas en France de données longitudinales sur de longues périodes pour suivre la trajectoire individuelle d'enfants de la petite enfance à l'âge adulte. Toutefois, les données disponibles à l'étranger – notamment américaines - montrent que les effets de la pauvreté sont importants plus l'enfant est jeune et plus cette pauvreté est chronique. À l'adolescence, il s'agit d'un élément important sur les parcours scolaires.

En termes de transmission intergénérationnelle de la pauvreté, une vaste littérature existe à l'international. En France, des études sur la mobilité intergénérationnelle des revenus évoquent cette question. Une étude nous intéresse tout particulièrement et se situe plus au niveau des ménages. En effet, elle montre que 32 % des enfants issus des 20 % des familles aux revenus les plus faibles se situent eux-mêmes parmi les 20 % des ménages aux revenus les plus faibles. En France, une dernière tranche de la littérature se fonde plutôt sur des questionnaires rétrospectifs. Cette étude s'inscrit notamment à partir de l'enquête SRCV. À ce sujet, une étude existe en France et évoque la transmission de la situation financière. Elle montre que 59% des individus dont la famille joint difficilement les deux bouts affichent un niveau inférieur à la moyenne mondiale.

Notre étude vise à construire un indicateur de précarité à l'adolescence. L'idée est de s'inspirer de l'indicateur de privation des enfants qui est aussi un module de l'enquête SRCV au niveau européen. Il évalue les conditions des enfants et également des parents du ménage dans lequel ces enfants vivent.

Nous avons décidé de nous fonder sur un indicateur de sentiment de précarité financière qui traite donc plutôt des ressources financières globales du ménage. Nous utilisons également les trois conditions relatives aux conditions de vie de l'individu à l'adolescence :

- un manque de protéines ;
- une incapacité de partir en vacances ;
- un manque de matériel scolaire.

Pour considérer qu'un individu est dans une situation de précarité à l'adolescence, il doit correspondre à au moins deux des trois items présentés. En outre, 13,1 % des individus sont dans une situation de précarité à l'adolescence. Il s'agit d'un taux relativement comparable à ce que nous trouvons dans le module de l'enquête européenne 2014, privation des enfants. Il s'agit d'un ratio nettement plus restrictif que l'indicateur européen, mais il est dû à un volume d'informations disponibles plus faible dans ce module. Une interrogation est à prendre en compte vis-à-vis des questionnaires rétrospectifs : dans quelle mesure la perception actuelle des individus pourrait influencer, que ce soit à la hausse ou à la baisse, leur réponse sur leur condition de vie durant l'adolescence.

Pour répondre à cette question, nous pouvons analyser les caractéristiques de nos deux groupes, à savoir ceux que nous venons de définir, des personnes qui étaient en situation de précarité à l'adolescence, par rapport à ceux qui ne l'étaient pas, sachant que certaines caractéristiques du milieu familial sont corrélées à la pauvreté et sont peu susceptibles d'être influencées par les perceptions actuelles. Il peut s'agir, par exemple, de se situer au sein d'un ménage monoparental ou d'une famille nombreuse. Au global, les individus considérés par nos indicateurs comme précaires proviennent majoritairement de ménages dont les profils sont associés à la pauvreté.

Des biais peuvent exister concernant l'utilisation de ce questionnaire rétrospectif. Pour autant, nous sommes plutôt confiants sur le résultat de notre indicateur.

Nous constatons que leur situation est bien moins favorable, même s'il existe toujours de l'hétérogénéité dans les parcours. Toutefois, nous voyons que le groupe comprend deux fois moins de diplômés du supérieur. Leur taux de sortie sans diplôme est 2,5 fois plus élevé. Ils sont nettement plus présents au sein

de famille monoparentale, dans des logements surpeuplés. Pour autant, une certaine hétérogénéité existe. Une personne sur 3 qui est cadre ou profession intermédiaire à l'âge adulte.

En termes de distribution des niveaux de vie, 31, 5% affichent un niveau de vie parmi les 20% les plus faibles. Toutefois, 12% présentent un niveau de vie parmi les 20% les plus élevés.

Concernant la pauvreté en conditions de vie, j'ai indiqué le taux de privation matérielle et sociale qui est l'indicateur européen, mais nous avons décidé nous fonder sur l'indicateur français, car il compte davantage d'items que nous pourrions peut-être mieux exploiter pour analyser la population française. Pour autant, au global, nous remarquons que les écarts entre les deux groupes s'avèrent assez comparables pour les deux indicateurs. Nous obtenons ainsi des taux de précarités nettement supérieures chez l'ancien adolescent précaire. Presque une personne sur quatre sera en situation de précarité à l'âge adulte contre une personne sur 10 pour des individus qui n'ont pas connu de situation de précarité à l'adolescence.

Nous essayons d'isoler l'effet de la précarité, et de comprendre pourquoi ces individus sont plus précaires à l'âge adulte : est-ce la conséquence de cette situation de précarité, ou est-ce qu'il existe d'autres caractéristiques corrélées à la pauvreté – liées au milieu où l'individu grandit - qui peuvent également influencer les trajectoires individuelles et qui vont être endogènes à la probabilité d'être pauvres. Nous savons que le faible niveau d'éducation des parents influence grandement la réussite scolaire des individus. Nous savons que le niveau de diplôme est un phénomène très protecteur vis-à-vis de la précarité à l'âge adulte.

Nous allons donc contrôler 8 caractéristiques que nous considérons comme exogènes à l'individu, notamment :

- le niveau des diplômes des parents ;
- l'origine migratoire ;
- le fait de vivre dans une famille monoparentale ou nombreuse ;
- l'activité de la mère ;
- l'absence ou le décès d'un parent.

Nous allons donc observer si, en contrôlant ces caractéristiques, nous constatons toujours des écarts de taux de pauvreté à l'âge adulte entre les deux groupes.

Je n'irai pas plus loin, mais nous voyons que grandir en situation de précarité à l'adolescence a toujours un effet significatif, avec des taux qui sont 6, 7 points supérieurs pour les individus qui ont connu une situation de précarité à l'adolescence.

En outre, le fait d'avoir réalisé ses études en France et le sexe influencent également ce taux.

La suite de notre travail est en cours de réalisation. Il s'agit de comprendre les raisons de cette précarité, notamment à travers l'analyse du parcours scolaire et de la persistance de la pauvreté,

Jean-Philippe VINQUANT

Merci beaucoup. Sous quelle forme ces résultats seront-ils publiés ?

Clément PERUYRO

Ces résultats prendront la forme d'une note d'analyse.

Hélène PERIVIER

La taille du logement constitue un point essentiel, surtout au regard de la réussite scolaire. En outre, l'âge du premier enfant est déterminant et peut expliquer la surreprésentation des femmes dans ces résultats.

Yvon SERIEYX

S'agissant des enquêtes à destination des adolescents, notamment les enquêtes de la DEPP, il serait bon de collecter davantage de données relatives au niveau de vie des interrogés, soit en les interrogeant directement, soit en se rapprochant des parents pour mieux connaître le contexte familial des élèves ou lycéens interrogés. Nous disposerions ainsi d'une vision nettement plus intéressante.

Louis-André VALLET, CNRS

Depuis 1989, les panels de la DEPP incluent une voire deux enquêtes auprès des familles. Par exemple, dans le panel d'élèves entrés en classe de sixième en 2007, les familles ont été interrogées à deux reprises, en 2008 et 2011.

Clément PERUYRO

Effectivement, nous pouvons nous servir des panels de la DEPP, notamment s'agissant des élèves entrés en sixième en 2007. Pour cette mesure, nous disposons des revenus des parents et de variables sur les conditions de vie liées, par exemple, au logement. Avec l'appariement de l'enquête Entrée dans la vie active, qui s'achèvera cette année, nous pourrions suivre la trajectoire individuelle de ces élèves sur presque 17 ans. Ce type de questions pourrait donc tout à fait être traité de manière longitudinale.

3. Les donations et héritages dans l'enquête Histoire de vie et patrimoine

Aurélié GOIN, Insee

Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous parler de l'enquête Histoire de vie et patrimoine et ce que nous pouvons en dire vis-à-vis de la transmission intergénérationnelle des inégalités. L'enquête Histoire de vie et patrimoine, qui s'appelait auparavant enquête Patrimoine, est une enquête qui permet de décrire le patrimoine des ménages. Il s'agit de l'ensemble du patrimoine : à la fois du patrimoine immobilier, financier, professionnel pour les ménages qui en ont, et tout ce qui est considéré comme du patrimoine résiduel (biens durables – voiture, équipements de la maison, etc.-, bijoux, œuvres d'art ou autres objets de valeur). Nous interrogeons également les ménages sur leur endettement. Un module permet également de décrire l'histoire de vie du ménage (périodes d'emploi, départ en retraite, etc.).

C'est une enquête très ancienne, réalisée depuis 1986. Ces dernières années, elle a été réalisée tous les trois ans. Une nouveauté a été introduite en 2014 ; comme pour l'enquête SRCV qui a été présentée avant, une dimension panel existe. Ainsi des ménages sont réinterrogés à plusieurs reprises. Nous disposons de ménages qui ont répondu une première fois, puis qui ont répondu une deuxième fois, trois ans plus tard, puis six ans plus tard, puis neuf ans plus tard pour ceux qui sont entrés les premiers dans le panel, ce qui permet de mieux comprendre la manière dont s'accumule le patrimoine.

Cette enquête s'inscrit dans un cadre européen, piloté par la Banque centrale européenne. Elle permet ainsi d'obtenir des résultats dans les autres pays européens.

Par rapport à la question qui vous intéresse aujourd'hui, deux axes permettent de mesurer la transmission intergénérationnelle des inégalités : d'une part, les héritages et les donations, et, d'autre part, les aides versées ou reçues.

Nous interrogeons les ménages sur les héritages, qu'ils ont reçus tout au long de leur vie, ainsi que sur les donations reçues ou versées. Il peut y avoir un biais de mémoire pour les transmissions les plus anciennes. Depuis 2014, avec le panel, nous pouvons également voir, s'agissant des ménages qui sont interrogés plusieurs fois, la nature des transmissions qu'ils ont reçues ou versées en trois ans, en six ans ou en neuf ans. Pour ces héritages et donations, nous connaissons le profil des ménages concernés (catégorie socioprofessionnelle...), leurs niveaux de revenus qui sont récupérés par appariement avec les sources fiscales, ou encore les montants de ces transmissions et les liens de parenté avec ceux à qui ils ont donné de l'argent ou de qui ils en ont reçu.

Un autre module de cette enquête concerne les aides apportées ou reçues. Nous distinguons différents types d'aides : dons d'argent ponctuels, versements réguliers, mise à disposition gratuite d'un logement ou paiement d'un loyer. Nous demandons également aux ménages leur lien de

parenté avec les individus qui les ont aidés ou qu'ils ont aidés, et dans le cas des parents, à quel moment ils ont aidé leurs enfants (pendant qu'ils étaient étudiants, pendant qu'ils recherchaient un emploi, etc.).

S'agissant des transmissions, la plus fréquente est l'héritage. D'après l'enquête 2020-2021, 37 % des ménages ont reçu un héritage au cours de leur vie. Les ménages les plus âgés sont surreprésentés parmi les ménages qui ont hérité. En effet, 57% des ménages ayant hérité ont 60 ans ou plus.

S'agissant des ménages qui ont versé une donation – 8% des ménages -, un pic est observé à 70 ans ou plus. Cela concerne presque exclusivement les plus âgés. En effet, 65% des ménages qui ont réalisé une donation ont 70 ans ou plus. Le profil par âge est encore plus marqué que pour les héritages.

18 % des ménages ont reçu une donation au cours de leur vie. Ces ménages ont un profil différent des deux autres types de transmissions : cela concerne des ménages un peu plus jeunes. Les ménages de 40 à 49 ans sont surreprésentés (et dans une moindre mesure les 50 à 59 ans).

Les ménages concernés par une transmission ont en moyenne plus de patrimoine que les autres. C'est particulièrement vrai pour les ménages qui ont effectué une donation et qui sont les mieux dotés.

Certains parents versent des aides à leurs enfants vivant hors de leur domicile. Le motif le plus fréquent est pour un achat ou un événement important, motif cité par 53 % des ménages qui ont aidé leurs enfants.

Les parents peuvent aider leurs enfants à différents moments. Nous leur demandons s'ils les ont aidés pendant leurs études, pendant qu'ils recherchaient leur premier emploi stable ou après une fois qu'ils étaient installés.

L'aide ponctuelle pour un achat ou un événement important est le principal motif cité par les ménages, quel que soit le moment de la vie. Le deuxième motif est le versement régulier d'une somme d'argent. Ce motif ressort plus fortement lorsque les enfants sont étudiants : il est cité par 40% des ménages qui ont aidé leurs enfants lorsque ces derniers étaient étudiants.

Un autre motif proposé est le fait d'aider son enfant à se loger, soit en payant un loyer, soit en lui mettant à disposition un logement gratuitement. C'est un motif qui ressort davantage au moment des études : cela concerne alors presque 30% des ménages qui aident leurs enfants.

Enfin, le dernier motif est le prêt d'argent : moins de ménages sont concernés, mais ce motif ressort davantage, non pas pendant les études, mais une fois que les enfants sont installés (ce motif est cité par près de 20 % des ménages ayant aidé leurs enfants).

Si vous souhaitez en savoir plus, vous trouverez des éléments sur les donations dans un Insee Focus paru en avril 2021. Les montants des transmissions sont également collectés mais n'ont pas fait l'objet d'une étude par l'Insee. À chaque édition de l'enquête, un certain nombre de données sont mises à disposition sur ces sujets. Ces données seront mises à jour prochainement avec les données de l'enquête 2020-2021.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci beaucoup pour cette présentation.

4. La mobilité intergénérationnelle dans l'échelle des revenus : Michaël Sicsic, économiste

Michaël SICSIC, Insee

La question de la diminution de la reproduction des inégalités est assez consensuelle. Il s'agit, peut-être, de l'un des seuls consensus politiques, à savoir diminuer l'inégalité des chances. En France, nous disposons d'une très large littérature sur la mobilité sociale¹. L'Insee a également réalisé, historiquement, nombre de publications sur la mobilité sociale et continue de les réaliser.

La mobilité sociale consiste à comparer la catégorie socioprofessionnelle des parents avec celle des enfants. Pour autant, il est vrai que nombre de publications ont récemment été proposées à l'international sur la mobilité en termes de revenus. Il s'agit de comparer les revenus des parents aux revenus des enfants, notamment avec la mise à disposition de panels de données fiscales dans les pays nordiques et aux États-Unis. Ces récentes publications proviennent des États-Unis, des pays nordiques, et de l'Italie.

En France, nous disposons de données sur la mobilité sociale et des publications de France Stratégie avec une approche mixte, c'est-à-dire comprenant la catégorie socioprofessionnelle des parents et le revenu des enfants. Nous adoptons jusqu'à présent une approche par les revenus, mais dans laquelle le revenu des parents n'était pas observé. Plusieurs publications, surtout académiques, essayaient d'intégrer le revenu des parents à partir de plusieurs données, notamment le diplôme des parents, la catégorie socioprofessionnelle, pour lier les revenus des enfants aux parents.

Pour la première fois en France, nous avons essayé de relier directement le revenu des parents au revenu des enfants. Nous allons comparer le rang des enfants dans l'échelle des revenus par rapport au rang des parents, parce que s'intéresser au niveau des revenus reste compliqué. Il est effectivement difficile de comparer le revenu contemporain à un revenu datant de 50 ans.

Ainsi, nous lions directement les revenus des enfants et des parents. Nous utilisons les données de l'EDP, pour essayer de déterminer ceux qui ont le plus de chances de réaliser une mobilité ascendante, de faire mieux que ses parents. En termes de limite, nous nous intéressons seulement aux jeunes adultes, entre 28 et 30 ans. Nous nous fondons sur des données de l'échantillon démographique permanent, construit par l'Insee de longue date, qui au début prenait en compte l'état civil et le recensement de la population, puis a été complété par diverses sources.

La source qui revêt notre principal intérêt est la source fiscale, adoptée à partir de 2010 dans l'EDP. Nous suivons les enquêtés tout au long de la vie. Nous nous intéressons aux individus autour de la majorité en 2010 pour les observer en 2019 lorsque ces derniers ont entre 28 et 30 ans.

Nous utiliserons les données du recensement de la population pour disposer de toutes les caractéristiques individuelles que nous n'avons pas dans les données fiscales, notamment la composition familiale et nombre d'éléments sur la composition du ménage et du logement.

Plus les enfants ont des parents aisés, plus ils seront également mieux classés en termes de revenus. L'étude donne des résultats également seulement sur le père ou seulement sur la mère, ce qui amène à des résultats quelque peu différents. À titre d'exemple, la corrélation est moins forte avec la mère et plus forte avec le père.

Nous notons une hétérogénéité importante du revenu des enfants en fonction de ceux des parents. 25% des enfants de parents aisés figurent parmi les 30% des plus bas revenus de leur génération. À l'inverse, 25% des enfants des parents les plus pauvres figurent parmi les 40% des plus hauts revenus de leur génération. Si nous observons une reproduction des inégalités en moyenne, nous constatons aussi que le revenu des enfants n'est finalement que peu déterminé par le revenu des parents.

Les enfants de familles aisées ont trois fois plus de chances d'être parmi les 20 % les plus aisés de leur génération que ceux issus de familles modestes parmi les 20 % les plus pauvres. Pour autant, 12% d'individus connaissent une mobilité ascendante vers les 20 % les plus aisés par rapport à leurs parents, ce qui n'est pas négligeable.

[1Qui est mieux classé que ses parents dans l'échelle des revenus ? Une analyse de la mobilité intergénérationnelle en France | Insee](#)

[Inégalité des chances : où se situe la France ? | Cairn.info](#)

Le chiffre de 12%, s'avère plus élevé que ce que nous observons aux États-Unis au même âge, si nous réalisons une comparaison au même âge, mais ce résultat reste plus faible que ce que nous constatons dans les pays nordiques. En outre, il est proche de ce que nous trouvons en Italie ou aux États-Unis avec une position intermédiaire.

Des résultats en termes géographiques sont disponibles par région ou par département. En l'occurrence, nous touchons aux limites de l'EDP. Certains départements comptent trop peu d'individus, mais une cartographie se dessine néanmoins. L'Île-de-France concentre une part majeure des mobilités, c'est-à-dire dans les régions les plus aisées, là où nous pouvons trouver le plus d'opportunités d'emploi. En outre, les hommes ont davantage de chance de réaliser une mobilité ascendante. Les individus ont plus de chance de connaître une mobilité ascendante si les parents ont des revenus du capital – cette lecture est inédite. Les personnes immigrées réalisent en moyenne également plus de mobilité ascendante. Les familles monoparentales réalisent moins de mobilité ascendante que les familles classiques avec deux ou trois enfants.

Je souhaite vous présenter une autre étude qui montre qu'il est nécessaire d'aller plus loin que la mesure de la mobilité intergénérationnelle. En réalité, seule une faible part de la variabilité des revenus est expliquée par le revenu des parents. Seulement 10% de la variabilité des revenus s'explique de cette sorte – ces 10% prenant en compte, au-delà des revenus des parents, leur diplôme, la situation familiale, notamment la situation géographique et la taille du ménage.

Nous avons souhaité également prendre en compte les éléments qui ne sont pas nécessairement observables, c'est-à-dire l'éducation. Pourquoi un ménage transmet-il mieux son savoir que d'autres ? C'est pourquoi nous avons voulu comparer des fratries, en particulier celles qui ont des âges proches ou des jumeaux, et de considérer s'ils ont des revenus proches. S'ils ont des revenus plus proches que deux personnes sélectionnées au hasard dans la population, cela prouve qu'une transmission est manifeste, que le contexte familial joue d'autant plus. Cette méthode permet de montrer que près de 25 à 30% de la variation du revenu d'un individu est liée à l'influence globale du milieu familial. Quand nous prenons en compte deux frères, nous pouvons affirmer qu'il existe aussi peut-être l'influence des grands-parents qui peuvent jouer, l'influence du quartier, du type d'éducation – d'éléments que nous ne pouvons mesurer.

Cette analyse nous permet d'observer un pourcentage plus élevé que les 10% obtenus sur la base de facteurs observables. Finalement, les facteurs inobservables, comme l'éducation familiale, le patrimoine culturel, voire génétique, ont un impact a priori plus élevé que le revenu.

Enfin, la mobilité ne conclut pas sur l'inégalité des chances. Pour s'approcher de la notion d'inégalité des chances, celle d'inégalité des opportunités est intéressante.

Des méthodes existent pour essayer de calculer l'inégalité des opportunités en prenant en compte le revenu des parents, mais de nombreux autres facteurs en constituant des groupes homogènes avec des caractéristiques semblables. Sur cette base, nous tentons de diviser l'inégalité que nous pouvons mesurer à l'Insee en une inégalité liée aux circonstances et à tout ce qui ne l'est pas. En outre, nous observons qu'entre 10% et 50% des inégalités seraient liées aux circonstances dans lesquelles les individus vivent.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci beaucoup.

Hélène PERIVIER

Il serait bon d'approfondir l'influence des histoires familiales sur les enfants.

La comparaison des fratries est pertinente. Pour autant, déterminer le rôle de la fratrie elle-même serait judicieux.

En outre, il serait intéressant d'obtenir des données propres à l'environnement local institutionnel, de la commune. Je pense notamment à la qualité de l'école qui est véritablement déterminante dans cette possibilité de mobilité sociale.

Michaël SICSIC

S'agissant des fratries, j'ai comparé séparément les frères et les sœurs pour ne pas prendre en compte les différentiels de revenus entre femmes et hommes. En effet, il apparaît difficile d'établir des comparaisons entre les individus membres d'une fratrie de sexe différents ou les enfants uniques.

Je pense qu'il est effectivement nécessaire, pour mieux appréhender la mobilité, d'examiner les aspects de politique éducative locale – l'influence d'un collège à proximité et les services publics. Je dispose de données à l'échelle départementale, mais il faudrait davantage de précisions.

Louis-André VALLET

Il est important que désormais, dans la statistique publique française, nous puissions avoir des données sur les revenus des parents et que nous puissions ainsi observer la mobilité intergénérationnelle des revenus avec des données réelles sur les revenus des parents. Ce point constitue une grande avancée. Je veux saluer cela.

Je veux évoquer aussi le travail Gustave Kenedi et Louis Sirugue qui utilisent également l'échantillon démographique permanent, en fondant leur analyse sur des individus plus âgés. Ainsi, ils n'ont pas réellement observé le revenu des parents, mais utilisent la méthodologie d'Anders Björklund - Markus Jantti pour estimer le revenu des parents à partir de la catégorie socioprofessionnelle et du diplôme.

La corrélation intergénérationnelle des revenus apparaît plus forte que dans votre travail – où nous disposons du revenu réellement observé pour les deux générations.

Ainsi, des divergences d'appréciation peuvent exister, même entre économistes, sur des données a priori objectives.

Souhaitez-vous partager un avis sur ce point ?

Michaël SICSIC

Des différences méthodologiques sont manifestes. À titre d'exemple, ils exploitent le niveau de vie des enfants mais le salaire des parents. Je pense que ce n'est pas cohérent.

Je montre que le coefficient de corrélation augmente avec l'âge des enfants, mais se stabilise autour de 29 ans, avec une très légère hausse ensuite. De ce fait, j'augmente légèrement le coefficient de corrélation de 10% que j'obtiens pour la France pour les comparaisons internationales, afin de prendre en compte ce biais lié à l'âge pris en compte dans l'étude. Je détaille ces points de divergence dans la publication d'EN3S, Regards sortie cet été.

Sur le fond, nos deux méthodes donnent des résultats concordants.

Transmission intergénérationnelle des pratiques sportives et lors des vacances : Amélie Mauroux, Cheffe de la Mission Enquêtes, Données et Études Statistique (Medes), Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep)

Amélie MAUROUX, Medes-Injep

Je vais vous présenter ce que nous savons sur la base des enquêtes de la statistique publique sur la transmission intergénérationnelle des inégalités dans le rapport au sport, notamment la pratique sportive, mais aussi ce qui se transmet lors des vacances scolaires durant l'enfance. Je ne vais pas vraiment parler d'engagement associatif puisque cela me paraît quelque peu éloigné de la reproduction des inégalités. Ces sujets font l'objet d'un intérêt particulier, car ce sont des domaines traversés par de fortes inégalités, notamment sociales, durant l'enfance, mais tout au long de la vie.

De manière schématique, l'image caricaturale que vous avez du sportif est plutôt réelle. Il s'agit plus fréquemment d'un homme jeune, valide et d'une catégorie sociale supérieure. Comme préalable, je

vais m'intéresser principalement à la transmission parent-enfant directe. Dans nos enquêtes, nous ne disposons pas de tout le contexte familial. Des grands-parents, des oncles, des tantes, et d'autres acteurs peuvent influencer la transmission sportive. Nous nous focalisons sur le lien parent-enfant et, quand les résultats sont significatifs, nous réalisons la distinction entre père-fils et mère-fille, puisque des dimensions genrées peuvent ressortir également. Je précise également que nous développons une approche du sport en tant que loisir, comme pratique culturelle. Nous sommes bien au-delà du sport de haut niveau, et de la compétition. Nous adoptons une approche du sport dans le registre des pratiques de loisirs et des pratiques culturelles.

Sur les vacances, nous ne disposons d'aucun élément en tant que tel sur la transmission d'un modèle de vacances. Nous ne savons pas comment les parents vivaient, partaient en vacances, ce qu'ils proposaient à leurs enfants. Je vais plutôt m'interroger sur ce qui peut se jouer lors des vacances, selon que nous partons ou non, et surtout sur les choix d'activités des parents pour les enfants, ce qui peut se jouer à ce niveau sur la transmission d'un capital, notamment culturel et scolaire.

Le domaine du sport présente un intérêt analytique puisqu'il permet d'aborder l'enjeu d'accès aux loisirs et aux vacances. Le sport soulève également un enjeu de santé publique, puisqu'il est un moyen d'augmenter l'activité physique et de lutter contre la sédentarité. Le sport constitue aussi une voie d'apprentissage. La pratique du sport, notamment jeune, peut favoriser le développement de compétences sociales et psychosociales qui sont valorisées. Ce sont tous les *soft skills* que nous pouvons associer à la pratique du sport, le contrôle de soi, l'apprentissage des règles, l'esprit d'équipe, le goût de l'effort, la maîtrise du corps qui peuvent être intégrées comme étant socialement valorisés par la suite. L'apprentissage des techniques sportives très spécifiques est à noter. Si nous n'avons pas appris à faire du tennis, à l'âge adulte, nous ne pouvons pas pratiquer ce sport, puisqu'il suppose des pratiques techniques. En outre, la natation ou l'apprentissage du vélo permettent d'acquérir de vraies compétences sociales. Je reviendrai sur le cas de la natation, notamment.

Je vais principalement évoquer les données d'une enquête que nous avons conduite avec la DEPP en 2019, l'enquête activité des jeunes en dehors du collège, qui a été réalisée auprès du panel des élèves en sixième en 2011. Ils ont été interrogés quand ils étaient en quatrième, c'est-à-dire à 13 ou 14 ans. Nous mobilisons les résultats de cette enquête auprès des jeunes interrogés directement et le résultat de l'enquête famille.

Nous constatons que les pratiques sportives des collégiens sont liées au rapport au sport de leurs parents, mais aussi à leur départ en vacances. Cela vient presque même annuler l'effet de position sociale et de capital économique des parents. La pratique sportive en dehors de l'instruction obligatoire à l'école occupe une grande place dans les loisirs des adolescents, puisqu'à 14 ans, 83% des jeunes pratiquent une activité sportive une fois ou plus par semaine. Nous observons de fortes disparités sociales, puisque plus l'élève appartient à un milieu social aisé, plus la probabilité qu'il fasse du sport en dehors du collège à une fréquence soutenue est élevée. 90% des enfants de cadres font du sport au moins une fois par semaine en dehors du collège, contre 73% des enfants d'inactifs et 77% des enfants d'ouvriers non qualifiés.

Ces écarts semblent à la fois autant induits par des différences de capital culturel que par des disparités de ressources financières, puisqu'ils sont à la fois corrélés avec le niveau de diplômes et les revenus.

Nous constatons que des parents sportifs ont des enfants sportifs et que cela se joue à différents moments de l'enfance et de l'adolescence avec un impact tout au long de la vie, puisque c'est le croisement des différentes enquêtes du panel qui a pu montrer que faire du sport avec ses parents favorise la pratique sportive à l'adolescence. 89% des collégiens qui ont pratiqué du sport avec leurs parents quand ils étaient au CP en font au moins une fois par semaine contre seulement 73 % des élèves pour qui ce n'était pas le cas.

Nous voyons également qu'avoir des parents sportifs influence la pratique des enfants. En effet, avoir un parent qui fait lui-même du sport a un très fort impact sur le fait d'être soi-même sportif. Je vous présente des résultats sur la pratique sportive, mais cela s'étend aussi au suivi de l'actualité sportive, au fait d'assister à des événements sportifs.

Nous observons qu'il s'agit d'un effet de long terme qui a encore un impact à l'âge adulte. S'agissant de la fréquence de pratique à l'âge adulte, les personnes qui avaient des parents sportifs quand ils étaient adolescents sont 53% parmi les personnes qui pratiquent plus d'une fois par semaine, alors seuls 30% figurent parmi les personnes qui ne pratiquent jamais. Ainsi, même à l'âge adulte, il existe une forte corrélation entre la pratique sportive et le fait d'avoir eu des parents sportifs.

S'agissant du type d'activité pratiquée, nous avons l'impression que les gens qui avaient des parents sportifs quand ils étaient enfants sont plus représentés par des types d'activités plus techniques ; par exemple, l'escalade dans les sports de montagne ou toutes les disciplines dans les sports de raquette.

Nous avons mené une étude réalisée avec la DEPP sur la manière dont les collégiens occupent leur temps libre. Nous avons établi une classification. Un groupe s'est distingué, les rétifs au sport. Ils sont moins de 1% à faire du sport plusieurs fois par semaine. Nous voyons qu'ils ont nettement plus souvent des parents qui sont non sportifs eux-mêmes, un peu comme si une reproduction négative existait et que les parents avaient transmis à leurs enfants leur peu d'appétence pour le sport.

Nous constatons aussi que le fait d'avoir des parents sportifs va également influencer la manière de pratiquer. Les adolescents qui ont des parents sportifs ont des pratiques sportives plus souvent encadrées que les autres. Ils vont plus souvent pratiquer en club. Avoir un parent qui pratiquait fait que les adolescents sont systématiquement plus nombreux à être inscrits dans un club sportif, à avoir une licence et à participer à des compétitions. Il s'agit de l'apprentissage des codes de la sportivité.

Je vais m'écarter des résultats de notre enquête et citer les résultats de travaux de sociologie, notamment de Christine Mennesson et Julie Bertrand, qui, avec des entretiens qualitatifs menés auprès de parents et de fratrie, ont essayé d'analyser le choix des activités. Sans surprise, tout un registre de situations existe. Mais malgré tout, dans le domaine sportif, la socialisation se fait considérablement par les parents et par le choix imposé, suggéré et négocié de la discipline. Il peut également se jouer une transmission des stéréotypes de genre, voire également des stéréotypes homophobes. Il s'agit d'un impact fort à l'adolescence puisque nous observons qu'à 14 ans, les espaces sportifs sont déjà très fortement genrés. Par exemple, la danse, la gymnastique et l'éducation sont des sports qui sont déjà très fortement investis par les jeunes filles. Au contraire, les sports collectifs, le tennis ou les sports de combat sont beaucoup plus investis par les garçons. Ce n'est pas un problème en soi, tant que chacun se sent libre de pouvoir pratiquer. En outre, les influences extérieures peuvent renforcer ou compenser ces différenciations genrées.

Le rapport au sport des parents influence donc très fortement la pratique sportive des collégiens, mais ce rapport au sport dépend également du temps des vacances et de ses modalités. Je n'aurais pas d'éléments directement sur la transmission de modèles de vacances, mais plutôt sur les éléments liés à la façon dont les parents occupent leurs enfants pendant les vacances. Cela peut être des facteurs de reproduction.

Tout d'abord, nous constatons de grosses inégalités en matière de départ en vacances. Environ 87% des collégiens sont partis quatre jours ou plus. S'agissant des petites vacances, ce chiffre est inférieur : un peu plus d'un tiers des collégiens sont seulement partis aux vacances de la Toussaint ou à celles de Noël 2018, et quatre jeunes sur dix à celles d'hiver 2019. Partir systématiquement durant les petites vacances n'est pas si partagé que cela, puisque moins d'un collégien sur cinq est concerné.

S'agissant, des activités payantes proposées par les parents ou demandées par les enfants, les séjours collectifs, linguistiques, les séjours et stages sportifs sont cités - 18% des collégiens déclarent en avoir réalisé un pendant les grandes vacances et 14% pendant les petites vacances. Les séjours linguistiques sont un peu moins fréquents et les stages et séjours artistiques encore moins.

Sans surprise, les départs en vacances sont très fortement corrélés au niveau de revenu des parents et à la catégorie socioprofessionnelle. En outre, plus le revenu des parents est élevé, plus les enfants participent à des activités collectives. Les séjours sportifs, les séjours et ateliers linguistiques ou artistiques par exemple, sont très corrélés aux hauts revenus. Les séjours sportifs sont une autre occasion de pratiquer du sport, d'avoir accès à des loisirs. Les séjours linguistiques sont l'occasion d'acquérir une compétence valorisée scolairement susceptible d'accroître les

inégalités sur le temps scolaire. Les séjours artistiques et culturels peuvent aussi être des facteurs de transmission du capital culturel des parents. Au-delà du niveau de revenu ou de la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de diplômes des parents est déterminant dans la réalisation de ces activités.

S'agissant du sport, il existe une corrélation très forte et qui résiste aux analyses statistiques entre le fait de partir en vacances d'été et de partir longtemps et de pratiquer au cours de l'année scolaire. Nous voyons que plus les collégiens partent longtemps l'été, plus ils vont pratiquer lors de la période scolaire. 87% des collégiens partis 30 jours ou plus durant la période d'été vont pratiquer plus d'une fois par semaine, contre 70% de ceux qui sont partis moins de quatre jours. Nous notons également un portefeuille d'activités plus important chez les adolescents qui sont partis longtemps, puisqu'en moyenne, ils pratiquent deux sports différents en plus dans l'année – au profit des sports de nature ou des sports saisonniers, dont notamment les activités nautiques, la natation, l'alpinisme et l'escalade.

La maîtrise de la natation est une compétence importante et s'avère très fortement liée au milieu social. Ainsi, seulement 61 % des enfants d'ouvriers non qualifiés sont de bons nageurs contre 86 % des enfants de cadres et les premiers sont aussi six fois plus nombreux que les seconds à ne pas savoir nager. Plus les collégiens partent longtemps l'été, mieux ils savent nager. S'agissant de la natation, le genre joue puisque les jeunes filles ont une plus grande probabilité d'être de bonnes nageuses lorsque leur mère se déclare sportive.

Pratiques culturelles dans les transmissions d'inégalités : Amandine Schreiber, cheffe du département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation, Ministère de la Culture

Amandine SCHREIBER, ministère de la Culture

Bonjour à toutes et tous. J'ai travaillé sur la question des inégalités de pratique culturelle et de leur lien avec les inégalités sociales. Je vais essayer de vous montrer comment la question de la transmission intergénérationnelle des inégalités se décline dans le domaine de la culture.

Je vous propose d'abord de revenir sur les inégalités de pratique culturelle et leurs évolutions au cours des dernières décennies, avant de revenir sur les enjeux de la démocratisation culturelle. Les déterminants sociaux des pratiques culturelles sont assez classiques. Parmi eux, nous comptons l'âge, mais ils sont différents selon la pratique culturelle examinée. L'appartenance générationnelle joue également, de la même manière que le sexe, le niveau de diplôme et la position sociale, le lieu de résidence.

Nous pouvons déceler quelques grandes tendances à partir du dispositif de l'enquête décennale Pratiques culturelles du DEPS, puisque nous avons mené une même enquête depuis 1973, sa dernière et sixième édition ayant eu lieu en 2018, édition pour laquelle la collecte a été étendue aux territoires ultramarins. Toutefois, pour la comparaison dans le temps, nous en resterons à la France métropolitaine.

Dans cette enquête, nous abordons toutes les formes de participation à la vie culturelle - les consommations culturelles, c'est-à-dire la télévision, la radio, l'écoute de la musique, la lecture, les jeux vidéo, les films, le visionnage des vidéos, la fréquentation des équipements culturels, les visites de musée, le cinéma, le théâtre et les pratiques en amateur. Depuis l'édition 2008, nous accordons une place importante aux nouvelles technologies liées au développement du numérique, parce que tout l'enjeu de ce dispositif qui assure des comparaisons dans le temps, est d'être assez stable pour précisément effectuer des comparaisons dans le temps, mais aussi prendre en compte les nouvelles pratiques qui émergent et qui sont déterminantes pour la répartition des différentes pratiques au sein de la société.

Je vais citer mes collègues, dont Philippe Lombardo et Loup Wolff, qui ont décrit 50 ans de pratiques culturelles en France publiées en 2020. Eux-mêmes se fondaient sur les travaux antérieurs d'Olivier Donat sur ces dynamiques générationnelles à partir de la succession des enquêtes pratiques culturelles. La première grande tendance est la généralisation de l'écoute quotidienne de musique enregistrée, puisque le taux d'écoute quotidienne hors radio était de 9% - nous parlons de personnes qui écoutaient de la musique en 1973. En 2018, ce taux est à 57 %. Cette diffusion massive s'est accompagnée, mécaniquement, de la réduction des écarts entre groupes sociaux et entre territoires. En matière de genre et de catégorie sociale, les écarts se sont annulés en 2018.

Il demeure toutefois des différences en termes de diplôme comme pour le sport. C'est vraiment la catégorie de diplômes qui, plus que le revenu, joue en matière d'inégalité de pratique culturelle. En outre, une forte

dynamique générationnelle est à noter. À ce titre, l'exemple de la musique enregistrée est explicite. Sur ces courbes de couleurs différentes, chaque couleur correspond à une génération.

Une augmentation de la consommation culturelle est à noter entre 2008 et 2018 en lien avec la diffusion des nouvelles technologies, notamment la consommation musicale dématérialisée ; smartphones et plateformes permettent d'écouter en permanence et n'importe où de la musique enregistrée. Nous observons qu'au fil des générations successives, la pratique est plus élevée. Nous notons une dynamique propre qui interroge quelque peu la question de la transmission générationnelle, sachant que chaque génération a elle-même sa propre dynamique liée aux effets de contexte et de diffusion des pratiques. Autre exemple sur la consommation de télévision.

Regarder la télévision est une pratique plutôt privilégiée par les employés et les ouvriers par rapport aux cadres. Aujourd'hui, nous assistons à une réduction des écarts du fait de la diffusion de la pratique de consommation de télévision, pratique qui s'est toutefois infléchie entre 2008 et 2018. Il s'agissait d'une pratique des seniors plus que des jeunes. Or les écarts se réduisent entre les plus âgés et les plus jeunes.

L'écart se creuse, car les jeunes délaissent la télévision pour se tourner vers d'autres pratiques audiovisuelles, de visionnage de contenu en ligne telles que YouTube. Concernant la lecture, le phénomène générationnel est aussi criant. Elle était une pratique plutôt juvénile dans les années 70. Cette tendance est désormais inversée. En outre, nous lisons de plus en plus sur ordinateur ou téléphone. La lecture de livres ne résume pas à elle seule l'exercice qui consiste à s'approprier un contenu écrit.

Nous assistons également à la perte de la valeur symbolique du livre, avec une désaffection des attributs de l'école et un moindre prestige de cette activité qui, avant, était plus socialement valorisée. Le profil du lecteur se féminise. Le secteur du spectacle vivant connaît une dynamique générationnelle positive, avec une hausse dans le temps du niveau de pratique. Pour autant, il s'agit d'un phénomène générationnel, puisque cette pratique intense des spectacles vivants était réellement portée par la génération des baby-boomers. Plus que toutes les autres générations avant elles, mais plus aussi que les générations qui les ont suivies, ce public est particulièrement assidu, ce qui pose la question de son vieillissement, voire de la désaffection de ces pratiques.

Nous notons une réduction des écarts d'âge et de territoire, mais les taux de pratique sont encore plus élevés chez les cadres et les diplômés. S'agissant des visites de musées, de monuments, d'expositions, les clivages sociaux demeurent encore importants, ils se sont même renforcés. L'influence du diplôme joue un rôle.

De nouveaux univers apparaissent, notamment celui du tout numérique, qui concerne en particulier les jeunes, et qui suscite un certain nombre d'interrogations sur l'équilibre entre les différents types de pratiques culturelles.

Il est intéressant de s'interroger sur la réduction des inégalités culturelles puisque la démocratisation culturelle a été le fil conducteur de l'ensemble des politiques d'intervention publique dès la création du ministère de la Culture.

Pour citer André Malraux, l'objectif était de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité, de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit, qui enrichissent en retour l'humanité. Il portait un projet pour la société et pas simplement une activité de loisirs. Nous avons progressivement glissé de cette notion de démocratisation culturelle à la notion de démocratie culturelle. Les années LANG ont contribué à une plus grande représentativité de l'ensemble des pratiques culturelles, mais surtout à faire en sorte que la culture représente la diversité de la société.

L'accès et la participation à la vie culturelle est réellement reconnu comme non seulement une transmission de savoirs, de connaissances, mais une source d'épanouissement personnel, un facteur de bien-être, un facteur d'inclusion sociale et les conditions de plein exercice de sa citoyenneté. Dans les pratiques culturelles, nous comptons également le rapport à l'information, la lecture de la presse, l'écoute de la radio, le fait d'arriver à déceler les *fake news*, etc. Tout l'enjeu est de supprimer les barrières d'accès, qu'elles soient matérielles, d'ordre économique ou territorial, mais aussi symbolique. Nous en revenons à l'héritage de la sociologie bourdieusienne qui a bien mis en évidence ces frontières symboliques qui se matérialisent en inégalités objectivées.

Bourdieu explique dans ses différents travaux que l'accès à la culture, le goût pour la culture n'est pas une disposition innée, mais constitue au contraire une dimension socialement transmise, le produit d'une

éducation qui n'est pas donnée à tout le monde. Les inégalités sociales entravent l'accès à la culture, parce qu'en fonction de la famille dans laquelle nous sommes, nous n'avons pas la même chance de s'approprier des biens culturels. Ensuite, ces inégalités sont objectivées via le rôle de l'école qui transforme ce capital culturel en diplôme scolaire qui lui-même justifie des positions socialement différenciées.

Désormais, le débat se pose plutôt entre éclectisme et omnivorisme, mais je ne vais pas rentrer dans ce détail. En tout état de cause, les interventions publiques, politiques, portaient autour de la médiation culturelle, pour permettre à chacun d'accéder, quel que soit son environnement familial de départ, aux biens culturels. Il faut réellement considérer que ces enjeux de médiation culturelle sont des actions constantes, pour la plupart invisibles – à travers l'effort des professionnels de la culture.

À l'école, il existe un véritable enjeu d'éducation artistique et culturelle, ce qui explique le partenariat fort entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale, puisqu'il s'agit non seulement d'éduquer les enfants à l'art, en leur transmettant des connaissances, des compétences, mais aussi d'éduquer par l'art, avec les notions d'émancipation citoyenne, d'apprentissage, de dispositions qui pourraient être aussi rentabilisées socialement. À ce titre, le pass Culture est un dispositif phare pour permettre aux jeunes d'intensifier et de diversifier leurs pratiques - 300 euros sont mis à disposition des jeunes dans la perspective de réduire les inégalités.

Il nous revient d'étudier dans quelle mesure l'objectif sera atteint ou pas. S'agissant des ressorts de la transmission culturelle, je vais juste mentionner les différentes instances de socialisation culturelle. Nous comptons bien évidemment la famille. Dans la plupart des cas, nous mesurons le poids de la famille par l'origine sociale des entités dont nous étudions ensuite les pratiques culturelles. Cette origine sociale est toutefois quelque peu réductrice. Au-delà du diplôme des parents ou de leur position économique, le climat familial s'avère intéressant.

Il s'agit de comprendre la manière dont les parents transmettent aux enfants par le propre exemple de leurs pratiques ou des styles éducatifs. Nous observons également les relations familiales en dehors du cadre parents-enfants, avec notamment la fratrie et les grands-parents. Une autre instance de socialisation déterminante est l'école, mais celle-ci a perdu de son pouvoir d'imposition des normes de légitimité culturelle sous l'effet de la massification scolaire. Avant, l'école était réellement le lieu où l'on privilégiait la culture savante qui était ensuite concrétisée en diplôme.

Aujourd'hui, l'école a perdu de ce pouvoir normatif, puisque l'influence des pairs est venue quelque peu contrebalancer. L'école est désormais davantage le lieu de diffusion des pratiques entre pairs et à travers l'influence des médias et des industries culturelles, dont le pouvoir normatif a été aussi décuplé par la généralisation des pratiques numériques.

Plusieurs dispositifs d'enquête existent. Nous menons des enquêtes auprès des adultes avec des questions rétrospectives, notamment dans le cas des modules de transmission intergénérationnelle de l'enquête SRCV. Ce module date quelque peu, puisqu'il s'agit de celui de 2008, avec une étude qui date de 2003, mais qui illustre le poids de l'origine sociale et le poids des habitudes prises dans l'enfance.

Les autres dispositifs tout à fait intéressants pour nous sont les panels et les enquêtes menées auprès des enfants ou des élèves, avec des collaborations étroites entre le DEPS et la DEPP. Nous parlons de collaborations anciennes, puisque nous avons mené plusieurs enquêtes, notamment sur les loisirs culturels des 6-14 ans. Les collaborations se poursuivent, puisque nous avons introduit des questions au sein de l'enquête Jeunes et orientations 2023. Nous avons suivi des enquêtés du CP jusqu'au passage de leur bac, cette année. Des questions dans les nouveaux panels d'entrée en maternelle ont été introduites. Nous participons également à l'enquête Elfe qui permet d'analyser l'environnement familial.

Derrière ces mutations des pratiques culturelles et des dynamiques générationnelles, nous constatons que les inégalités sociales se maintiennent et se recomposent. Nous devons analyser et déceler ces recompositions, d'où la nécessité de poursuivre l'observation statistique et de réaliser des analyses, tant quantitatives que qualitatives, auprès des adultes comme auprès des enfants, puisque les enjeux dépassent le seul enjeu de transmission des savoirs – nous parlons d'égalité des chances, de bien-être, d'inclusion sociale et de préservation de notre pacte démocratique et républicain.

5. Discussion et mise en perspective : Daniel Verger, Secours catholique - Caritas France

Daniel VERGER, Secours catholique - Caritas France

Je souhaite partager quelques réflexions qui nous viennent effectivement après la présentation de ces sujets très divers et complémentaires qui montrent le grand intérêt d'avoir des études qui sortent, qui vont sortir, qui sont déjà sorties, sur ces enjeux de mobilité ou de reproduction des inégalités et de la pauvreté à l'échelle des générations.

Ces études revêtent une réelle importance pour nous. C'est pourquoi j'ai amené quelques exemplaires du magazine Résolutions, destinée aux décideurs. L'édition présentée s'intitule Briser le cercle vicieux de la pauvreté, et touche typiquement à la question de la reproduction de la pauvreté. Il commence d'ailleurs notamment par l'intervention de la Présidente du Haut Conseil de la Famille, qui évoque précisément l'étude qui avait été assez médiatisée de l'OCDE, affirmant qu'il faut six générations pour sortir de la pauvreté.

Cette étude avait été utilisée pour dynamiser la stratégie de lutte contre la pauvreté en France, notamment pour justifier l'investissement sur la petite enfance. Cela a eu un effet positif extrêmement intéressant à notre sens. Ainsi, les études peuvent avoir un réel impact quand elles sortent dans le milieu médiatique.

Ces études peuvent donc avoir un impact, même parmi les personnes concernées. Pour nous, l'enjeu est de définir leur influence et leur emploi. Nous sommes ainsi très heureux que ces études existent, mais pensons aussi que nos connaissances restent en l'état imparfaites dans ce domaine.

Une grande hétérogénéité des parcours est à noter – il est important d'être en mesure de les retracer.

Il apparaît important d'analyser le parcours de vie avec l'approche qualitative ou sociologique. On a donc retracé le parcours. Nous proposons chaque année un état des lieux – en 2024, il portera sur l'accès aux droits et l'accès aux prestations sociales, notamment des effets de la dématérialisation.

Nous avons également besoin de le compléter par des parcours de vie, par le rapport sur les non-recours. Un tiers des personnes reçues par le secours catholique devrait avoir le droit au RSA, mais ne le touche pas. Ce constat est donc cohérent avec les études sur les questions de non-recours. Quand nous observons le parcours des personnes, nous constatons qu'une majorité des personnes reçues ont été confrontées à un problème d'accès aux prestations sociales, et avec l'administration plus généralement.

Nous ressentons une amplification des difficultés, notamment perceptible dans l'étude intergénérationnelle. Si nous y ajoutons l'effet des héritages ou des donations, nous voyons bien que plus nous vieillissons, plus l'effet cumulatif est fort. Durant l'enfance déjà, nous pouvons observer des différences langagières. À 14 ans, il existe des différences conséquentes. À 30 ans, ces différences se voient plutôt renforcées.

Nous constatons que la transmission ne passe pas uniquement par le revenu. Nous parlons également de transmission culturelle, de la transmission sportive, la transmission d'un certain climat qui ouvre des possibilités ou les diminue. Nous pourrions ajouter que les séparations constituent des facteurs majeurs de pauvreté. Nous le voyons très fortement avec la pauvreté à laquelle nous sommes confrontés.

Nous sommes aujourd'hui face à un phénomène de culpabilisation des plus pauvres et de méritocratie qui s'est renforcé dans le discours – cette dimension s'est fortement affirmée dans le discours politique. Ainsi, il s'agit d'être vigilant sur les effets, les résultats de ces études qui pourraient contribuer à accentuer cette culpabilisation ou, au contraire, à mettre en avant le rôle des institutions à travers, par exemple, ce qu'elles peuvent offrir au quartier.

Je crois qu'il s'agit d'un réel enjeu là, parce que cette tendance à culpabiliser les pauvres et les chômeurs est contemporaine. Elle peut empêcher de se projeter vers l'avenir. Les personnes que nous rencontrons sont très sensibles au climat ambiant, au climat politique, et à ce qu'il se dit sur la pauvreté.

Il apparaît important d'étudier les différentes dimensions de la pauvreté – la diminution de la santé et l'épuisement au travail sont de plus en plus prégnants. En effet, l'augmentation de l'inactivité due à des problèmes de santé croît d'année en année.

Il semble extrêmement intéressant et important d'être en mesure d'analyser des données à partir des témoignages des individus concernés. Cela permettrait, en effet, d'interroger l'impact des politiques publiques.

J'ai apprécié l'existence d'un travail autour des héritages qui permet d'interroger les enjeux de fiscalité tout au long de la vie. Ces sujets peuvent aussi inspirer les décideurs.

Je vous invite à poursuivre vos travaux que je trouve extrêmement intéressants.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci pour ces encouragements et votre orientation.

Yvon SERIEYX

Il serait intéressant – je m'adresse à la majorité des intervenants – de prêter autant attention à la mobilité ascendante qu'à la mobilité descendante. La taille des fratries, en lien avec la question de la transmission du patrimoine, est à noter. En outre, il apparaîtrait pertinent d'intégrer à ces études le contexte du tissu économique et, plus généralement, des données liées à l'entrée dans les différentes filières professionnelles. Le monde du travail joue effectivement un rôle dans la transmission des inégalités. C'est pourquoi articuler cette dimension aux inégalités inhérentes au milieu familial semble intéressant.

Jean-Philippe VINQUANT

La notion de tissu économique comprend-elle le comportement des entreprises en termes d'inclusivité dans leur recrutement ?

Yvon SERIEYX

En effet. Il s'agit de mesurer la manière dont ces inégalités se prolongent par le comportement des employeurs et des institutions éducatives.

Hélène PERIVIER

Je souhaite souligner le rôle des politiques publiques. Il s'agit de donner un accès réel à la culture et au sport, notamment en fonction du genre.

S'agissant des politiques publiques, le conseil de la Famille a publié un rapport sur le pouvoir d'achat des familles durant la période d'inflation qui montre que des questions d'indexation des prestations ne sont pas mises en place et altèrent ainsi la capacité de ces personnes de disposer du revenu décidé pourtant décidé collectivement.

Louis-André VALLET

Je pense qu'il faut être vigilant sur le fait que l'existence de relations statistiques moyennes régulières, qui ne changent que lentement au cours du temps, ne doit pas nous conduire à penser qu'il existe un déterminisme social strict. Par exemple, le coefficient de corrélation intergénérationnelle des revenus est de 0,25, ce qui est éloigné d'un déterminisme strict où il serait égal à 1. En outre, le rang moyen des revenus des enfants est en réalité peu déterminé par le rang moyen des revenus des parents. Nous devons véritablement réaliser un effort de pédagogie.

Il serait bon aussi de revenir sur les analyses de fratrie. Elles permettent, dans une enquête, d'interroger le répondant sur un frère ou une sœur pour certaines variables. Je pense notamment à l'enquête formation et qualification professionnelle qui permet d'interroger les répondants sur la profession et le diplôme le plus élevé d'un frère ou d'une sœur, tiré au hasard. Le fait de disposer simultanément des informations du répondant ainsi que du frère ou de la sœur permet de mesurer l'influence totale du milieu familial. Ainsi, nous pouvons appréhender le fait que l'influence du milieu familial comprend de nombreux autres éléments que ceux habituellement décrits – diplôme et catégorie socioprofessionnelle des parents.

Il peut donc être intéressant, lorsque cela est possible, d'interroger à propos d'un frère ou d'une sœur en posant des questions pour approfondir ces dimensions. En effet, la transmission familiale s'avère large.

Michaël SICSIC

La publication de l'Insee est, à mon sens, plus équilibré que celle de l'OCDE qui met seulement en avant la reproduction des inégalités. Nous présentons effectivement la reproduction des inégalités en moyenne, mais

aussi la forte hétérogénéité et ce que vous dites sur le fait que le rang moyen des revenus des enfants est en réalité peu déterminé par le rang moyen des revenus des parents (seulement moins de 10% de la variabilité est expliquée)..

En outre, dans la publication *Économie et statistique*, j'analyse également la mobilité descendante. Nous voyons qu'elle correspond généralement, par effet de symétrie, à la mobilité ascendante, mais pas seulement. 15% des jeunes issus de familles aisées figurent en effet parmi les plus pauvres. Nous observons ainsi que la mobilité descendante s'avère légèrement supérieure à la mobilité ascendante.

S'agissant des trajectoires, une publication sortira cet automne. Elle portera sur les revenus; essentiellement dans le bas de la distribution des trajectoires.

Jean-Philippe VINQUANT

Je remercie l'ensemble des intervenants et des personnes ayant participé à cet échange. Nous nous inscrivons dans un cycle de production de données et de recherches tout à fait intéressant. Notre rôle n'est pas d'être directement prescriptif vis-à-vis des politiques publiques, mais d'intégrer l'effet de ces politiques dans la mesure des phénomènes.

S'agissant du lien entre inégalités de revenus et inégalités de patrimoine, certains éléments exposés prennent en compte les inégalités de patrimoine en ce qu'elles peuvent renforcer des inégalités de revenu.

François GUILLAUMAT-TAILLIET

L'avis n°5 de moyen terme de la commission s'intitule *Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur la transmission intergénérationnelle des inégalités*. Je vais lire le suivi de cet avis que nous proposons et que nous pouvons amender ensemble :

La commission Démographie et questions sociales a pris connaissance des travaux récents sur la transmission intergénérationnelle des inégalités dans plusieurs de leurs dimensions -revenu, patrimoine, mais aussi parcours scolaire, professionnel, pratique du sport, activité culturelle et de loisirs. Ces travaux reposent sur des enquêtes européennes telles que *Statistiques et conditions de vie* permettant de comparer la situation des adultes à celles qu'ils connaissaient lorsqu'ils avaient 14 ans (documentant le type de ménage, l'environnement familial, les privations) ou *Histoire de vie et patrimoine* qui recense les transferts entre générations (donations, héritages et aides reçues ou versées), mais aussi sur des panels, tels l'*Echantillon démographique permet (EDP)*, basé sur le recensement et différentes sources administratives avec une profondeur temporelle croissante. Les études conduites suite à la mobilisation de ces données permettent de donner des éclairages nouveaux. Par exemple, il apparaît que si le revenu des enfants est pour partie déterminé par celui des parents, des marqueurs sociaux comme l'éducation familiale ou le patrimoine culturel et « génétique » ont davantage d'influence. Il n'en demeure pas moins que les enfants de familles aisées ont trois fois plus de chance que les autres de faire partie Djamel Sarni ménages les plus aisés.

Mesurée à l'aune de ces outils statistiques, la mobilité sociale est moyenne en France lorsqu'on la compare à celle de ses partenaires, plus forte que la mobilité perçue et d'autant plus forte que l'on est un homme, que l'on a des parents aisés, que l'on est diplômé, ou issu d'une famille mobile géographiquement pendant l'enfance, etc.

Le champ de ces études a aussi été élargi à d'autres dimensions qu'il s'agisse de la pratique du sport, des loisirs (singulièrement les vacances), ou des activités culturelles. Tous ces domaines concourent à la transmission des inégalités. Ainsi le fait d'avoir des parents sportifs influence aussi fortement la manière dont les collégiens, dont du sport (pratiquer soutenue et encadrée). Les pratiques culturelles évoluent, suivant les évolutions technologiques, mais les inégalités sociales perdurent et certaines se renforcent (accès aux musées, expositions). Vouloir améliorer l'accès et la participation à la vie culturelle suppose d'agir sur les différentes instances de socialisation culturelle tout au long de la vie (famille, école, média...).

La commission salue les travaux permettant de répondre aux enjeux de mesure de la mobilité sociale et d'identification des facteurs associés à la reproduction des inégalités entre générations, pour mieux éclairer les politiques en faveur d'une plus grande mobilité sociale. La commission encourage les nouvelles approches intégrant notamment des caractéristiques liées au milieu dans lequel on a grandi, tels que le patrimoine, le rang dans la fratrie ou le niveau d'éducation des parents, qui influence la réussite scolaire de leurs enfants, dont on sait qu'elle constitue un phénomène protecteur de la pauvreté à l'âge adulte. La

commission souhaite la poursuite et le développement de l'observation statistique auprès des adultes, mais aussi des enfants sur un large éventail de pratiques susceptibles de reproduire les inégalités entre générations.

Enfin, plus largement, la commission recommande de poursuivre les liens entre inégalités de patrimoine et de revenus dans la reproduction des inégalités, thème qui pourra être abordé dans le cadre de l'avis n°4 du moyen terme de la commission : « Suivre les inégalités de revenus et de patrimoine ».

Michaël SICSIC

Après "Il n'en demeure pas moins que les enfants de familles aisées ont trois fois plus de chance (...)", je remplacerais "que les autres" à la fin du premier paragraphe par "que ceux issus de famille modeste".

Amandine SCHREIBER

À la fin du troisième paragraphe, je suggère de remplacer « suppose d'agir sur les différentes instances » par « suppose de comprendre les effets des différentes instances ».

Jean-Philippe VINQUANT

Merci pour ces remarques. Je propose que les autres observations soient communiquées après la séance. Elles seront bien entendu intégrées à la version définitive de l'avis.

Sous réserve des amendements réalisés, l'avis n°5 de moyen terme est approuvé à l'unanimité des membres présents de la commission Démographie et questions sociales.

II. POINTS D'INFORMATION

Les modifications du bulletin individuel de recensement (Insee)

Christel COLIN

Il s'agit d'un point de suivi.

Des évolutions sont prévues dans le bulletin individuel de recensement à partir de 2025 ; elles sont assez nombreuses et concernent notamment des questions relatives à l'emploi, à la nouvelle nomenclature des PCS. Les évolutions les plus structurantes sont l'ajout de nouvelles thématiques, la pratique et la fréquence de télétravail, le handicap et la dépendance, avec une question sur les limitations d'activité - l'indicateur Gali - et le lieu de naissance des parents, à savoir le pays s'ils sont nés à l'étranger ou le département s'ils sont nés en France.

Ces évolutions ont été présentées et débattues de manière approfondie en décembre 2021. Les résultats du test ont été présentés à cette commission, en juin 2022, qui depuis a continué à travailler sur ces sujets.

Je vais vous présenter ce qui s'est passé depuis, notamment les résultats du test. Pour introduire des nouvelles thématiques dans le bulletin individuel, il fallait modifier le décret du 5 juin 2003 relatif aux recensements de la population, qui était un décret en Conseil d'État avec avis de la CNIL.

D'ailleurs, dans les précédentes discussions de cette commission, nous avons évoqué l'importance de l'avis de la CNIL. En octobre 2023, l'Insee a soumis le projet de nouveau décret à la CNIL. Celle-ci a délibéré, et a rendu une délibération publique sur le site de l'Insee ; elle a aussi été publiée sur le site Légifrance.

Dans la synthèse de cette délibération, la CNIL considère que l'introduction de l'indicateur GALI est légitime, sous certaines conditions, comme des restrictions de diffusion des données ou des précautions méthodologiques.

Sur la base de l'avis favorable de la CNIL, l'Insee a soumis le projet de nouveau décret au Conseil d'État, qui l'a examiné, et l'a validé. Le nouveau décret a été publié au journal officiel le 30 mars 2020.

L'avis de la CNIL parle de restrictions de diffusion et de précautions méthodologiques. Je vais détailler quelque peu les éléments de mise en œuvre de ces évolutions. Tout d'abord, les réponses aux questions sur le GALI et le lieu de naissance des parents seront facultatives. C'est une proposition que l'Insee a formulée à la suite des résultats du test. Elle a été reprise dans le document de conformité à la protection de données que nous avons transmis à la CNIL avec le projet de décret en Conseil d'État.

Le caractère facultatif de la question est d'ailleurs un des éléments sur lesquels s'est appuyée la CNIL pour valider l'ajout du lieu de naissance des parents. En effet, la CNIL indique dans cette délibération :

« La CNIL prend acte de ce que l'ajout d'une telle question fait l'objet de plusieurs précautions méthodologiques, parmi lesquelles figurent le caractère facultatif de cette question au sein de l'enquête, ainsi que les restrictions de diffusion des résultats statistiques produits. »

S'agissant de l'enquête annuelle de recensement 2025, pour le lieu de naissance des parents, mais également le GALI, le caractère facultatif des interrogations sera pris en compte.

Dans le questionnaire en ligne, la possibilité explicite d'indiquer « je ne souhaite pas répondre ou je ne sais pas » figurera.

Un autre garde-fou est mis en place, à savoir les restrictions de diffusion des nouvelles variables. En même temps que le décret, nous avons soumis à la CNIL un arrêté modificateur de plusieurs arrêtés relatifs au recensement. Sans rentrer dans les détails, les modifications sur la diffusion limitent la diffusion des variables relative à l'indicateur global de limitation d'activité au lieu de naissance détaillée des parents et au couple de même sexe aux zones de plus de 5 000 habitants.

Cette proposition a été validée par la CNIL. Ce nouvel arrêté est paru au Journal officiel.

Bernard SUJOBERT, CGT

N'étant pas tenu au devoir de réserve, je donne lecture d'un texte au titre de mon syndicat. Il était utile que la commission DQS soit informée de l'état actuel de ce sujet, après les discussions intenses, difficiles et non consensuelles en commission Démographie en 2021 et en 2022.

La CGT a pris connaissance et elle a travaillé les éléments nouveaux intervenus depuis :

- les deux avis de la Cnil (décembre 2023)
- les textes parus au JO (décret et arrêté de mars 2024)
- l'avis de conformité du Comité du label daté du 10 avril 2024.

Nous avons lu les nombreuses réserves et conditions formulées par ces instances pour l'introduction de la question concernant les lieux de naissance des parents d'une personne dans le recensement de la population.

Par contre, nous n'avions, pas davantage que quiconque, prévu l'élection législative nationale et le contenu des arguments dans la campagne. Cette dernière a replacé soudainement la modification du BI dans un contexte particulièrement grave. Le Cnis n'est pas un forum politique. Par contre, il a toute raison de prendre en compte le contexte de la société au regard de la façon dont la statistique publique interfère avec lui. La CGT s'exprime ici car les prises de position d'un parti susceptible d'arriver au pouvoir dans quelques jours interpellent les choix de la statistique publique dans sa façon de traiter d'une population dite « français d'origine étrangère ».

1° Nous prenons acte du caractère facultatif de la réponse à la question sur le pays de naissance des parents dans le bulletin du recensement. La CGT reste cependant opposée à cette évolution dangereuse. Nous l'avons dit depuis l'été 2021 lorsque nous avons appris le projet de la direction de l'Insee en dehors des instances du Cnis (décision du comité de direction Insee). Nous le rappelons aujourd'hui alors que M. Jordan Bardella, possible chef du gouvernement dans quelques semaines, a déjà commencé dans ses déclarations à distinguer parmi les Français, celles et ceux d'origines étrangères. Rappelons que ces informations collectées pourront transiter sur des feuilles papier sans la sécurisation habituelle pour des données sensibles : encore près d'un tiers des réponses au recensement se font par papier. L'évolution du bulletin du recensement que vous voulez mettre en oeuvre permettra à la Statistique publique de produire

des indicateurs fins pour suivre et piloter des politiques publiques discriminatoires selon ce critère. Et si techniquement la Statistique publique peut faire et si le gouvernement demande, la Statistique publique fera.

2° Parce que cet usage, que seul le recensement permet, était prévisible, nous regrettons la légèreté avec lequel ce dossier a été traité et en particulier, le fait que la Cnil n'ait pas auditionné la CGT et la LDH sur le sujet après leur avoir dit qu'elles le seraient.

3° Légèreté aussi quand on voit que la Cnil a eu à juger de la proportionnalité de la collecte à grande échelle d'une information sensible et que le comité du label a évalué l'adéquation de la méthodologie aux objectifs alors que les usages précis de ces nouvelles questions n'ont pas été définis par une large consultation, seuls quelques organismes affirmant une utilité de cette question pour mesurer les discriminations. Une consultation large aurait assurément recueilli des avis autrement plus préoccupants pour la statistique publique dont le mandat inclut la protection de groupes vulnérables à des mésusages leur nuisant.

Au vu des risques potentiellement encourus aujourd'hui par une partie de la population, l'Insee doit retirer cette question !

Jean-Philippe VINQUANT

Merci.

Hélène PERIVIER

En tant que chercheur, nous avons toujours besoin de données pour être en capacité de mesurer les phénomènes discriminatoires qui s'avèrent encore très importants et insuffisamment documentés. Je comprends la portée de votre texte, et le contexte dans lequel nous nous situons. Il s'agit pour autant de données qui ont vocation à produire des connaissances. En outre, le danger serait avéré si les individus pouvaient être identifiés. En l'occurrence, les garde-fous sont toujours présents s'agissant de l'usage qui est fait de ces données.

Yvon SERIEYS

Avec cet arrêté, l'accès aux données détaillées est-il véritablement limité à la seule sphère de la recherche ?

Christel COLIN

Il revient au comité du Secret d'apprécier les demandes de diffusion et d'exploitation des données qui lui sont soumises. En outre, l'arrêté de diffusion constitue un véritable garde-fou en termes de taille des zones en deçà desquelles un certain nombre de données ne sont pas diffusées. Plus nous nous situons à un niveau géographique fin, moins le détail des modalités est grand.

J'ajoute que le secret statistique s'applique pour le recensement de population par toute enquête couverte par la loi de 1951.

S'agissant des questionnaires papier, tous les agents impliqués dans le processus de recensement sont soumis au secret professionnel avec des sanctions en cas de violation de ce principe. Jusqu'à présent, nous n'avons pas observé de problématique de cette nature. Bien entendu, une vigilance est de rigueur durant ces processus habituels de recensement de la population.

III. SUJET EXAMEN DE DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITE

6. Enquête mobilité des personnes, division mobilité des personnes, Sdes

Fabien PEREZ, Sdes

Nous allons parler aujourd'hui de ce projet d'enquête relative à la mobilité des personnes 2025-2026. Il ne s'agit pas de mobilité sociale et économique, mais plutôt de déplacement et de transport. Elle a lieu tous les 15 ans environ, depuis la fin des années 1960. La précédente enquête était l'enquête Mobilité des personnes 2018-2019. Ces enquêtes sont représentatives de tous les déplacements des Français, à la fois

en mobilité locale, sur les déplacements du quotidien, mais également sur la distance pour les voyages des résidents français.

D'autres enquêtes abordent déjà la mobilité des Français, mais elles n'évoquent pas exactement le contour et les spécificités de ces enquêtes nationales. S'agissant des enquêtes locales, les EMC2 certifiées par le CEREMA et l'enquête globale Transports en Ile-de-France sont des enquêtes qui se focalisent uniquement sur la mobilité locale du quotidien, généralement en semaine, parfois sans enquêtes sur le week-end et pas sur l'ensemble du territoire. Elles se concentrent surtout dans les grandes métropoles et à la demande de certaines collectivités locales.

Le recensement de la population est très utile, notamment sur les phénomènes de distance entre le domicile et le lieu de travail habituel ainsi que le mode principal utilisé pour se rendre sur son lieu de travail, mais cela ne couvre pas tous les autres motifs, à la fois en mobilité locale et en longue distance.

Par ailleurs, l'enquête Voyages professionnels et personnels, qui s'appelait auparavant SDT pour Suivi de la demande touristique, permet de renseigner des éléments sur la longue distance, mais il s'agit d'un champ différent de celui de l'enquête Mobilité des personnes, avec un champ qui est hors environnement habituel. Nous parlons de la longue distance qui n'est pas habituelle alors que sur l'enquête Mobilité des personnes, nous traitons aussi la longue distance régulière, par exemple sur le trajet domicile-travail ou sur le fait de se rendre dans des résidences secondaires. Nous réalisons un focus sur les dépenses davantage que sur les moyens de transport.

Enfin, nous pourrions nous demander la raison pour laquelle nous n'utilisons pas de données satellites, des données mobiles ou bien des bandes de comptage pour nous renseigner sur la mobilité. Aujourd'hui, ce sont des données très difficiles et coûteuses à exploiter. Nous sommes loin d'être matures sur ce sujet.

En outre, ces données-là ne relient pas un déplacement à une personne, à ses caractéristiques sociodémographiques, ni à un motif de déplacement, et pas toujours à un mode précis. Dans les expérimentations qui ont lieu actuellement, il est parfois difficile d'identifier le mode d'un déplacement. En plus de cela, il existe vraisemblablement un problème de représentativité, puisque les personnes pour lesquelles nous pourrions obtenir des informations à travers les données mobiles ne sont pas nécessairement représentatives de la population française. Les plus jeunes enfants ou les personnes moins habiles avec la technologie ne seraient pas touchés. Il serait difficile de retracer leur déplacement.

L'enquête Mobilité des personnes est la seule enquête représentative de toutes les pratiques de mobilité des Français, comme je le disais, à la fois en mobilité locale et longue distance, et qui permet d'avoir des éléments sur chaque déplacement - un motif, un mode, une distance, une période, une heure de la journée. Nous pouvons disposer plus précisément de plusieurs modes. C'est une des seules enquêtes qui permet d'avoir plusieurs modes pour un même déplacement dès lors qu'un enchaînement de ces modes est effectif.

Nous avons le projet de mettre à jour les données de l'enquête Mobilité des personnes 2019, sept ans après la précédente enquête et surtout après la crise sanitaire qui a vraisemblablement modifié, au moins légèrement, les pratiques de mobilité des Français.

Les points d'intention particuliers pour cette enquête sont l'ampleur et les conséquences de la généralisation du télétravail. Nous savons qu'avec la crise sanitaire, le télétravail s'est généralisé, notamment dans les grandes métropoles et pour certaines catégories socioprofessionnelles.

Cette enquête permet de se rendre compte de ses conséquences en termes de mobilité ; à quel point les gens se déplacent plus ou moins avec le télétravail, et ce qu'il se passe pendant les jours de télétravail, mais également durant les jours où les personnes se rendent sur leur lieu de travail.

Nous allons également évaluer l'évolution de la part des modes actifs, avec notamment des politiques mises en œuvre pour favoriser les modes actifs, la marche et le vélo, ainsi que des politiques sur le covoiturage, en observant et en étudiant le taux d'occupation des véhicules particuliers. Nous pourrions évaluer les effets d'un certain nombre de politiques entre 2019 et 2026.

Enfin, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre liée à la mobilité devra faire l'objet d'une considération particulière, puisque nous comptons des politiques mises en œuvre pour décarboner la mobilité des Français. Nous savons que le poste des transports, le secteur des transports, est celui qui émet le plus de gaz à effet de serre en France. Notre objectif pour cette enquête est de toucher 20 000 répondants ; il s'agit de revenir à un objectif qui était celui de l'enquête de 2007-2008, l'enquête nationale

transport et déplacement. Nous comptons 13 825 répondants pour 2018-2019. Nous aimerions avoir un peu plus de répondants pour être un peu plus solide et plus précis statistiquement, parce que dès que nous réalisons de nombreux croisements, nous pouvons constater des marges d'erreur relativement importantes.

Le mode de collecte principal envisagé est le téléphone avec enquêteurs. Ce mode suppose un questionnaire allégé pour qu'il puisse être passé en téléphone, parce que nous ne pouvons pas garder au téléphone un enquêté pendant une heure, par exemple. L'objectif est plutôt de revenir à une enquête d'environ 30 minutes. En moyenne, l'enquête 2018-2019 durait environ 50 à 55 minutes.

Le réseau des enquêteurs de l'Insee n'était pas disponible avant 2027. C'est pourquoi nous allons faire appel à un prestataire externe pour ce projet d'enquête. L'estimation du coût de la prestation s'élève à 1,4 million d'euros.

L'enquête reprendra les thèmes du questionnaire précédent avec le tronc commun des ménages, qui a été revu par l'INSEE, que nous comptons a priori utiliser pour avoir les caractéristiques sociodémographiques des ménages. Ensuite, nous procédons à un recensement des véhicules et moyens de transport à la disposition des ménages. Enfin, nous portons les deux volets habituels de cette enquête, à la fois les volets de mobilité locale sur les déplacements du quotidien à moins de 80 kilomètres du domicile.

Elle traitera ainsi de la mobilité locale en semaine et le week-end. Sur un jour donné, un enquêté doit décrire l'ensemble des déplacements, avec les modes, les motifs, les heures de départ et d'arrivée. Un volet sera dédié à la longue distance, où nous allons interroger les enquêtés sur leurs voyages des trois derniers mois, avec une description précise de leurs voyages des six dernières semaines. C'est une enquête qui est réalisée sur toute une année pour obtenir une vision représentative des déplacements.

En termes de concertation, ce projet a déjà été présenté dans une autre commission du CNIS Environnement et développement durable, il y a maintenant deux mois. Il a aussi été présenté lors de la réunion de la formation permanente transport le 15 mai 2024. C'est une formation qui regroupe à la fois des professionnels, des experts, des organisations de salariés, des organisations professionnelles autour des transports.

Les personnes qui étaient intéressées par ce projet pour participer, donner leur avis ou montrer leur intérêt étaient invitées à la réunion de concertation qui a eu le 29 mai 2024, il y a un mois environ, et qui a permis l'expression des besoins des partenaires financiers, des partenaires scientifiques et des exploitants habituels des enquêtes nationales Transport.

À la suite de ce premier comité de concertation, nous allons mettre en place un comité de suivi pour discuter de la méthodologie du questionnaire avec les partenaires scientifiques et les exploitants utilisateurs habituels de l'enquête, ainsi qu'un comité de pilotage avec les financeurs pour acter des grandes décisions sur ce projet, notamment la validation finale du questionnaire et le choix du prestataire.

La première réunion de concertation a eu lieu le 29 mai. Le projet est aujourd'hui en examen pour avis d'opportunité.

L'objectif est une publication de l'appel d'offres pour le prestataire externe en octobre 2024, le choix du prestataire au début de l'année prochaine, un test au printemps 2025, le passage au comité du label entre mai et juin 2025 et une collecte de fin 2025 à fin 2026.

Jean-Philippe VINQUANT

Je vous remercie.

Le projet d'enquête Mobilité des personnes recueillie est approuvé à l'unanimité des membres présents de la commission Démographie et questions sociales.

IV. DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICE 7 BIS, LOI 1951)

Demande de l'Insee vers la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole

Amélie MAUROUX

L'Insee souhaite accéder à des données de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole. Il s'agit des données que l'Insee dispose déjà, mais sans le NIR. Ainsi, l'Insee demande à la Caisse centrale de disposer du NIR pour ensuite pseudonymiser le fichier grâce au code CSNS, ce qui permettra ensuite d'enrichir les données par des appariements.

Anne JAUBERTIE

Oui, ce sont des données que nous utilisons pour les enquêtes que vous connaissez bien telles que le RFS ou SRCV. Ces données seront accueillies par Résil. Pour pouvoir réaliser les appariements les plus précis possible, nous avons besoin du NIR pour disposer d'un CSNS de bonne qualité et pouvoir garantir d'avoir des enrichissements qui soient de qualité.

Je précise que les données de la MSA sont bien parmi les sources qui figurent dans le décret Résil, comme des sources pouvant être accueillies par Résil.

La demande de l'Insee vers la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole est approuvée à l'unanimité des membres présents de la commission Démographie et questions sociales.

7. Demande de la Drees vers la base Olinpe

Amélie MAUROUX

La deuxième demande concerne la Drees. Elle a été évoquée tout à l'heure. Elle permettra d'améliorer l'observation des vulnérabilités. La population cible est celle des enfants mineurs ou jeunes majeurs qui bénéficient de l'aide sociale à l'enfance de l'ASE. La Drees demande aussi des données nominatives avec le NIR, ainsi que d'autres données contextuelles pour enrichir l'analyse et le parcours de ces jeunes.

Les données pourront être appariées à travers le même système, à savoir le NIR et le code statistique non signifiant à d'autres sources de données ce qui permettra de mieux éclairer les problématiques en termes de santé, de formation, d'insertion dans la vie professionnelle des jeunes qui bénéficient de l'aide sociale à l'enfance.

La demande de la Drees vers la base Olinpe est approuvée à l'unanimité des membres présents de la commission Démographie et questions sociales.

CONCLUSION

Jean-Philippe VINQUANT

Nous avons épuisé notre ordre du jour. Je vous remercie et vous donne rendez-vous le 26 novembre prochain pour la deuxième réunion d'automne de la commission.

La séance est levée à 18 heures 15.

Index

Nous vous informons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des termes et noms suivants :

Christine Manson et Julien Bertrand, 19

facultative, 23

Marcus Sienti, 17

proxys, 9

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

AVIS D'OPPORTUNITE ET « 7BIS »
